

Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation et
du Règlement Particulier de Police de la Navigation E-2015-60 du 30 mars 2015

Cahors, le 29 07 2021

LOT AVAL

MANIFESTATION NAUTIQUE

Section de voie : SOTURAC / ALBAS
Bief de Puy l'Evêque

DDT46 / 2021 / n° 06

Vu l'arrêté préfectoral n° E-2021-204 en date du 29 juillet 2021 relatif aux activités nautiques organisées dans le cadre de la « Fête votive de Puy l'Evêque » du 06 au 09 août 2021 ;

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
en charge de la police de la navigation

INFORME

[tous les usagers]

de l'organisation d'activités nautiques sur le bief de Puy l'Evêque (Baptêmes de jet-skis et tyrolienne, ballade avec le bateau à passagers) dans le cadre de la fête votive de Puy l'Evêque organisée du 06 au 09 août 2021 ;

Le samedi 07 août 2021, afin de permettre les baptêmes de jet-ski
la navigation des embarcations,
entre l'aval du pont routier de Puy l'Evêque et l'écluse,
s'effectue en rive gauche du bief.

DEMANDE

[tous les usagers]

**Aux navigants en transit sur le bief de Puy l'Evêque
d'observer une vigilance particulière
notamment du fait de la présence d'une tyrolienne**

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Service navigation du Département du Lot** :
le numéro d'astreinte est affiché aux écluses,
- **Direction Départementale des Territoires du Lot**
Service Eau, Forêt Environnement
Police de la navigation
Tel : 05 65 23 60 60

SIGNATURE

L'Adjoint au Chef du Service
Eau, Forêt, Environnement


Bernard DE CASTELJAU